




**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION MOBILE EASY CLAIM
DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR
L'APPLE STORE ET GOOGLE PLAY**

EXPAT STUDENT

VOTRE GUIDE ASSURÉ

2017-2018





Vous avez souscrit une assurance Expat Student et nous vous remercions de votre confiance. À travers ce guide pratique, découvrez les garanties et services associés à votre couverture spécialement conçus pour faciliter votre séjour à l'étranger.

Ce guide ne faisant que résumer l'ensemble des garanties prévues par le contrat Expat Student, veuillez vous reporter aux Conditions générales afin d'avoir plus d'informations sur votre couverture, ainsi que sur les exclusions qui s'appliquent à votre contrat.

Pour plus d'informations, nos équipes multilingues sont à votre disposition :

- > par téléphone au **+33 (0)1 73 02 93 93** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - heure de Paris,
- > par email à **info.expat@april-international.com**.

QUELLES SONT LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT ?



LES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES/VOS CONTACTS



Votre carte d'assuré

Elle comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7 pour :

EMERGENCY CONTACT NUMBERS 24/7

- | | | |
|---|---|------------------------------------|
| 1 | > In case of inpatient hospitalisation* | |
| | - From USA & Canada (toll free): | (+1) 866 299 2900 |
| | - From countries in Latin America (collect calls accepted): | (+1) 305 381 6977 |
| | - From countries in the Asia-Pacific region: | +66 2022 9180 |
| | - From Middle East, Africa and Europe: | +33 1 73 02 93 99 |
| 2 | > For direct payment in the USA* | |
| | - For benefit verification and/or for pre-authorization, please call (toll free): | OLYMPUS aetna
(+1) 866 299 2900 |
| | - Billing address: OMHC - 777 Brickell Ave Suite 410 - Miami, FL 33131, USA | |
| 3 | > For any medical advice* | +33 1 41 61 23 90 |
| 4 | > For repatriation assistance* (collect calls accepted) | +33 1 41 61 23 25 |
| 5 | > For legal assistance* | +33 9 69 32 96 87 |
| 3 | > For counselling* | +33 1 41 61 23 25 |

*only if cover selected

- 1 BÉNÉFICIER DU RÈGLEMENT DIRECT DE VOS FRAIS EN CAS D'HOSPITALISATION
- 2 BÉNÉFICIER DU RÉSEAU DE TIERS PAYANT AUX USA (HÔPITAUX & MÉDECINS)
- 3 ACCÉDER AUX SERVICES DE 1^{ER} AVIS MÉDICAL ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
- 4 DÉCLENCHER LES SERVICES D'ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE
- 5 ACCÉDER AUX SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE

- Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.

Votre Espace Client en ligne accessible depuis le site internet www.april-international.com

Intuitif et rapide, il vous facilite la vie !

En quelques clics, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous accédez :

- à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
- à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat,
- au service Easy Claim qui vous permet d'envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics.



EASY CLAIM

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES EN ENVOYANT VOS DEMANDES DE REMBOURSEMENT VIA L'APPLI !

Vous pouvez utiliser Easy Claim pour transmettre toutes vos factures jusqu'à 400 €. Il vous suffit :

- > de télécharger l'appli et vous authentifier avec votre identifiant Espace Client,
- > de renseigner le bénéficiaire, la date et le montant des soins,
- > d'ajouter les photos de vos factures et prescriptions médicales,
- > d'envoyer votre demande de remboursement en 1 clic (vous conservez les originaux).

Ce service est uniquement disponible en cas de choix de couverture au 1^{er} euro.

Notre appli mobile est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.



VOTRE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ

1 Que faire en cas d'hospitalisation ?



Vous avez un accident et êtes admis à l'hôpital ? Vous êtes hospitalisé en urgence ?

En cas d'hospitalisation, il est nécessaire d'obtenir notre **accord préalable**. Pour cela, vous devez nous retourner le formulaire d'Attestation Médicale Confidentielle complété par votre médecin **au plus tard 5 jours** avant votre admission à l'hôpital par :

- fax : + 33 (0)1 73 02 93 60,
- email : hospitalisation.expat@april-international.com,
- courrier : APRIL International Expat, 110 avenue de la République, CS 51108, 75127 Paris Cedex 11, FRANCE.

Si cette formalité n'est pas respectée, une **franchise de 20 %** sera retenue sur votre remboursement.

En cas d'hospitalisation d'urgence, il faudra nous contacter au plus vite.

Pour demander le règlement direct des frais d'hospitalisation, faites appel à nos services en composant :

- à partir des **USA et du Canada**, le **(+1) 866 299 2900 (N° Vert)**,
- à partir de l'**Amérique du Sud et du Mexique**, le **(+1) 305 381 6977**,
- à partir des **pays de la zone Asie-Pacifique**, le **+66 2022 9180**,
- à partir des **pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe**, le **+33 (0)1 73 02 93 99**.

Nous réglerons votre facture, **vous n'aurez rien à avancer !** Des pièces justificatives supplémentaires pourront alors vous être demandées.

À noter : si vous n'avez pas fait appel au service de règlement direct des frais d'hospitalisation, envoyez-nous à l'adresse ci-dessus votre compte rendu et votre facture d'hospitalisation, accompagnés de l'ensemble des justificatifs en votre possession, pour obtenir le remboursement des frais engagés.



2 Comment procéder à une demande d'accord préalable ?

Certains actes médicaux sont soumis à l'accord préalable de notre équipe médicale. Avant d'entamer les soins, vous aurez donc à faire compléter par le médecin qui prescrira ces actes un formulaire à nous retourner, accompagné d'un devis détaillé afin que votre demande soit étudiée.

Soins soumis à accord préalable	Formulaire à utiliser
Les hospitalisations (hors hospitalisation d'urgence)	« Attestation médicale confidentielle »
Les actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes en cas de prescription de plus de 10 séances par année d'assurance	« Demande d'entente préalable »

Les formulaires sont disponibles dans votre **Espace Client** ou sur simple demande au **+33 (0)1 73 02 93 93** ou par e-mail à info.expats@april-international.com.

Votre demande d'entente préalable doit nous être transmise par e-mail à remboursement.expats@april-international.com ou à l'adresse suivante :

APRIL International Expat

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

VOTRE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ : CAS PARTICULIERS

Vous partez aux États-Unis ? Vous disposez de services exclusifs :

> **accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis** : près de 490 000 médecins et plus de 5 000 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :

- vos consultations de généralistes et spécialistes,
- vos analyses et vos radiographies,
- vos examens et soins médicaux.

i Comment profiter de ce service ?

- 1 - Connectez-vous sur www.omhc.com/april et sélectionnez un professionnel de santé proche de chez vous ou contactez-nous au (+1) 866 299 2900 pour être guidé,
- 2 - Présentez votre carte d'assuré APRIL lors de votre visite, vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire (dans la limite de couverture de votre contrat).

> **une carte de tiers-payant pharmaceutique** : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 57 000 pharmacies aux États-Unis. Votre carte Caremark vous sera envoyée après votre adhésion, il suffit de la présenter aux pharmacies du réseau (connectez-vous sur www.caremark.com pour trouver la pharmacie la plus proche de chez vous).

Astuce : il est nécessaire de nous communiquer votre adresse complète aux USA pour que nous puissions vous transmettre votre carte Caremark.

> **un service de consultation à domicile** : pour éviter les attentes aux urgences et **ne pas avoir à régler vous-même votre consultation**

Pour bénéficier de ce service, veuillez composer le (+1) 800 649 7119.

aetna™

CVS
CAREMARK



Vous partez au Mexique ? Vous bénéficiez :

> **d'un accès à un réseau de soins au Mexique** : près de 850 médecins et plus de 37 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :

- vos frais d'hospitalisation,
- vos consultations de généralistes et de spécialistes,
- vos analyses et radiographies ainsi que vos séances de rééducation.

> **d'un service de consultation à domicile en cas d'urgence le soir ou le week-end** : pour éviter les attentes aux urgences et **ne pas avoir à régler vous-même votre consultation**.

Nous nous chargerons de votre prise de rendez-vous auprès du professionnel de santé le mieux adapté à votre situation.

i Comment profiter de ces services ?

Contactez notre partenaire, ChoiceNet International afin d'ouvrir un dossier :

- depuis le Mexique, veuillez composer le **(+1) (800) 212 95 27**,
- depuis tout autre pays, veuillez composer le **+52 (55) 41 70 85 90**.

Direct payment services in Mexico with CNI

For direct payment in Mexico, please call:
- From Mexico: 01 (800) 212 95 27 (toll free)
+52 (55) 41 70 85 90 (local number)
- From all other countries: +1 (784) 515 04 72
Or send an email to: CNIteam@choicenet.mx

Mexico direct billing address:
CNI - Choicenet International Mexico
Torre Murano
Av. Insurgentes Sur No. 2453
Oficina 202
Col. Tizapan San Angel
Mexico - D.F. - C.P. 01090
MEXICO
CNI est le partenaire administrateur

ChoiceNet
International

OLYMPUS

Vous avez des questions / besoin d'un conseil médical ?

Avec le service de 1^{er} avis médical, une équipe de médecins est à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour :

- vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation,
- vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.

Vous avez des questions d'ordre juridique ou pratique ?

Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?

Comment faire une demande de visa ou de permis de travail ?

Appelez notre hotline multilingue au **+33 (0)9 69 32 96 87**, nos conseillers sauront vous guider dans toutes vos démarches.

Vous traversez un moment difficile et souhaitez parler à un psychologue ?

Vous avez un coup de blues ? Des difficultés d'intégration dans un pays étranger ?

Notre équipe de psychologues cliniciens est à votre disposition au **+33 (0)1 41 61 23 25** pour vous permettre d'exprimer les tensions accumulées et retrouver un meilleur équilibre.

VOTRE GARANTIE ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Besoin d'être rapatrié pour des raisons médicales ?

Besoin de rentrer en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de votre famille ?

Vous êtes hospitalisé et souhaitez avoir un membre de votre famille à vos côtés ?

Vous avez perdu vos effets personnels et avez besoin d'une avance d'argent ?

Besoin de faire traduire un document administratif vers votre langue maternelle ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance, il est impératif d'avoir l'accord préalable d'APRIL International Assistance. Pour cela, veuillez contacter nos équipes :

- par téléphone au +33 (0)1 41 61 23 25,
- par fax au +33 (0)1 44 51 51 15.

Nos conseillers se chargeront ensuite de trouver la solution la plus adaptée selon vos besoins d'assistance.

VOTRE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE



Vous rencontrez un litige dans le domaine pénal, logement, administration, achat internet ou recours ?

Notre équipe de juristes vous informe de vos droits et vous accompagne dans vos démarches. Votre contrat prévoit également la prise en charge de vos frais de justice le cas échéant (reportez-vous au paragraphe 8.3 de vos Conditions générales).

Pour bénéficier de la garantie :

Dès que vous en avez connaissance, vous devez déclarer le litige pour lequel vous souhaitez une intervention :

- par téléphone au +33 (0)9 69 32 96 87,
- par email à expat@soluciapi.fr,
- par écrit à SOLUCIA PJ - 3, boulevard Diderot - CS 31246 - 75590 Paris Cedex 12 - FRANCE.

VOTRE GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE, STAGES ET LOCATIVE



Vous causez des dommages à un tiers ?

Vous causez des dommages matériels pendant votre stage ?

Votre garantie responsabilité civile vie privée, stages et locative prend en charge les conséquences financières en cas de dommages corporels et matériels que vous causez involontairement à autrui.

Pour bénéficier de la garantie :

Vous devez nous déclarer par lettre recommandée dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les 15 jours, tout événement qui pourrait entraîner l'intervention de cette garantie, en mentionnant le détail des circonstances et conséquences. Veuillez envoyer votre déclaration à :

APRIL International Expat

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

COMMENT FAIRE POUR RÉGLER VOS COTISATIONS ?



Vos cotisations sont susceptibles d'évoluer au 1^{er} octobre de chaque année en fonction des garanties et des options que vous avez sélectionnées. L'évolution de vos cotisations ne tient pas compte du niveau de vos consommations personnelles. Le calcul des organismes assureurs est en effet basé sur la consommation globale des personnes assurées par ce contrat.

Vos cotisations évoluent également en cas de changement de tranche d'âge.

Au moment de l'adhésion, vous avez pu opter pour des règlements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Si vous avez choisi de régler vos cotisations par prélèvement SEPA, assurez-vous de nous avoir adressé le mandat de prélèvement SEPA dûment complété, accompagné d'un RIB.

Si vous avez choisi de régler vos cotisations par chèque, virement bancaire ou carte de paiement, vous recevrez un appel de cotisations à chaque échéance vous rappelant le montant à régler.

Vos appels de cotisations vous sont adressés par e-mail ou par courrier, selon la modalité que vous avez choisie au moment de l'adhésion.

COMMENT FAIRE POUR MODIFIER VOTRE CONTRAT ?

Après votre adhésion, notre service Suivi Client est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

Vous pouvez :

- modifier le type de couverture frais de santé (1^{er} euro ou en complément de la CFE) ; en cas d'augmentation des garanties, vous serez soumis à de nouvelles formalités médicales prévues par le contrat,
- signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires,
- demander un changement de pays de destination (pour cela, veuillez nous adresser un certificat de scolarité émis par votre nouvel établissement scolaire),
- ajouter un ayant-droit,
- déclarer un nouveau-né.



Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe :

- par téléphone au : **+33 (0)1 73 02 93 93**,
- par e-mail à suiviclient.expat@april-international.com.

Vous rentrez de manière définitive dans votre pays de nationalité ?

Vous avez la possibilité de mettre fin de manière anticipée à votre contrat. Pour cela, veuillez nous adresser votre demande de résiliation anticipée par lettre recommandée avec accusé de réception, en y joignant un justificatif attestant votre retour définitif.

april international | expat

Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expat@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.

Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé, conventions n°A3MCSLDFDS1E2013Pt A3MCSLDFDSR02013), CHUBB (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locative, individuelle accident et assurance examen) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).

NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727



L'assurance en plus facile.